

Transcription du podcast sur le programme Passeport

Val Baravi : Bonjour et bienvenue au podcast de Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Je suis votre hôte Val Baravi, spécialiste en communication pour SOPDI. Le programme Passeport est un programme de remboursement qui aide les adultes ayant une déficience intellectuelle à vivre aussi indépendamment que possible dans leur communauté. Aujourd'hui, le programme est administré par trois organismes différents - Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, aussi connu sous le nom de SOPDI, l'agence de Passeport et Passeport One. Aujourd'hui, nous allons examiner les liens étroits qui unissent Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, votre agence de Passeport locale et Passeport One et ce que tout cela signifie pour vous. Le podcast d'aujourd'hui vous aidera à comprendre les rouages du programme Passeport et, espérons-le, vous montrera comment il peut vous aider à vivre une vie plus significative dans votre collectivité. Je suis accompagné aujourd'hui en studio de Barbara Redvers, qui est la Navigatrice des services de SOPDI pour la région du Centre-Est, de Megan Hart, qui est la coordonnatrice de Passeport pour Family Service Toronto, et de Dominic Pisante, qui est le formateur de PassportOne pour Family Service Toronto. Bienvenue et merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Barbara, commençons par vous. Pourriez-vous nous parler un peu de vous et de votre rôle actuel au sein de SOPDI ?

Barbara Redvers : Bien sûr, je travaille avec Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle dans la région du Centre-Est depuis sa création en 2011 en tant que navigateur de service, facilitant les processus administratifs, les connexions de service, siégeant également à des groupes provinciaux de cohérence, et agissant comme agent de liaison principal de SOPDI pour des agences de Passeport dans notre région.

Val Baravi : Génial, Megan, pourriez-vous nous parler un peu de vous ?

Megan Hart : Bien sûr, je suis l'une des coordonnatrices de Passeport à Family Service Toronto. L'un de mes rôles consiste donc à aider un groupe de bénéficiaires du programme Passeport à gérer leurs fonds, que ce soit au moyen de factures ou de questions sur les ressources et les services. Oui, je suis la principale personne-ressource.

Val Baravi : Merveilleux, et Dominic, pourriez-vous nous parler un peu de vous ?

Dominic Pisante : Bien sûr, donc mon rôle à Family Service Toronto est celui de formateur de Passeport One. Au cours de la dernière année environ, mon rôle a consisté simplement à aider les onze agences de Passeport de la province ainsi que les organismes de paiement de transfert à comprendre les nouveaux processus de Passeport One et à se familiariser avec le programme Passeport One.

Val Baravi : Très bien. Comme je l'ai déjà mentionné, le programme Passeport est administré par trois organismes différents, Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, l'agence de Passeport et Passeport One, et je suppose qu'il serait bon de commencer par un bref aperçu de ce qu'est SOPDI, de sorte que Barbara pourrait peut-être nous donner une description de ce qu'est Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, quel est son but et sa fonction ?

Barbara Redvers : Bien sûr, Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle est le seul point d'accès aux services de développement pour adultes financés par le Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Il y a neuf SOPDI à travers la province desservant différentes régions. Les adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivent en Ontario doivent donc présenter une demande par l'entremise de leur SOPDI pour confirmer leur admissibilité aux services et aux mesures de soutien financés par le ministère.

Val Baravi : Maintenant, une personne peut-elle faire une demande au SOPDI avant l'âge de 18 ans ?

Barbara Redvers : Oui, absolument, nous vous encourageons à commencer le processus à 16 ans. Cependant, vous ne serez pas admissible aux services financés par le ministère avant l'âge de 18 ans. Ils vous encouragent à commencer le processus à 16 ans.

Val Baravi : Est-il possible de faire une demande directement au programme Passeport sans avoir à faire d'abord une demande au SOPDI ?

Barbara Redvers : Non, Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle gère le processus de demande pour tous les services et soutiens financés par le ministère, de sorte que vous devez d'abord communiquer avec votre SOPDI local pour faire confirmer votre admissibilité.

Val Baravi : D'accord, et voici la question à un million de dollars. Comment faire une demande de fonds pour le programme Passeport exactement ?

Barbara Redvers : Une fois que vous aurez établi ce lien avec votre SOPDI local et que l'admissibilité aura été confirmée, un renvoi sera fait à l'agence de Passeport locale pour l'allocation initiale minimale de 5 000 \$ lorsque les fonds seront disponibles. Si vous avez besoin d'un financement supplémentaire, il y a ce qu'on appelle la trousse de demande provinciale qui sera coordonnée par votre SOPDI comme prochaine étape et

qui n'est qu'une évaluation approfondie des besoins de soutien et à des fins de planification. Cette information est également communiquée à l'agence de Passeport de sorte que s'il y a une demande d'allocation supplémentaire et d'amélioration de votre allocation actuelle, ce sera l'information qui sera utilisée en ce qui concerne le financement auquel vous êtes admissible en plus des 5 000 \$, à mesure que des fonds seront disponibles et que l'agence de Passeport tiendra son propre registre de services. À ce moment-là, nous serions en contact direct avec la personne lorsqu'il y a du financement.

Val Baravi : Et à quels types de services et de soutiens peut-on s'attendre avec les fonds du programme Passeport ?

Barbara Redvers : Ainsi, les fonds de Passeport sont destinés à être utilisés à la fois pour la participation communautaire et pour le répit. Ainsi, la participation communautaire peut aller de l'adhésion à un gymnase à la participation à des événements sportifs, en passant par l'embauche d'un travailleur de soutien pour travailler sur les aptitudes à la vie quotidienne ou le transport en commun. Et en plus de cela, il y a aussi l'intention d'utiliser les fonds de Passeport à des fins de répit. Donc, pour ce qui est des soignants non rémunérés et de l'offre d'un répit à ces soignants non rémunérés.

Val Baravi : Megan, parlons un peu des mécanismes de financement. Comment le financement fonctionne-t-il exactement ?

Megan Hart : Donc Passeport est un programme de remboursement. La personne qui reçoit les fonds peut donc choisir la façon dont elle souhaite gérer ces fonds, qu'ils soient autogérés, ce qui signifie que c'est à elle ou à la personne à qui elle demande de les gérer, de nous envoyer des factures et que nous lui rembourserons ensuite les fonds. Ou encore, ils peuvent choisir d'avoir recours au soutien d'un organisme qui pourrait être soit un organisme de paiement de transfert, qui est un organisme approuvé par le ministère, soit un organisme de service, qui est un organisme financé par le secteur privé, soit un courtier qui est une personne embauchée par le secteur privé pour gérer les fonds pour eux.

Val Baravi : Maintenant, dites que la personne n'utilise pas tout le financement cette année, est-ce que cela peut être reporté ?

Megan Hart : Malheureusement non. Notre année commence donc du 1er avril au 31 mars, et l'allocation complète doit être utilisée pendant cette période.

Val Baravi : Le financement doit-il être renouvelé chaque année ou comment cela fonctionne-t-il ?

Megan Hart : Non. Donc à partir du 1er avril. C'est une approbation automatique pour l'année suivante pour la même allocation de fonds.

Val Baravi : Et si la personne veut augmenter le financement, qu'est-ce qu'elle peut faire maintenant ?

Megan Hart : Donc, ce qu'ils feraient, c'est de nous parler pour déterminer s'ils aimeraient demander une augmentation, puis nous leur recommandons d'appeler SOPDI pour voir s'il y a lieu de faire une autre demande à ce moment-là. Si SOPDI fait la demande d'augmentation de fonds, il nous l'enverra et elle sera inscrite sur notre liste d'attente jusqu'à ce que les fonds soient disponibles.

Val Baravi : Maintenant, qu'en est-il des factures, doivent-elles être soumises sur une base mensuelle ?

Megan Hart : Non, c'est vraiment à la discrétion de l'individu de décider à quelle fréquence il aimerait soumettre les factures. Certaines personnes le font plus ou moins souvent. C'est vraiment bien, ça dépend de ce qui marche pour eux.

Val Baravi : L'utilisation des fonds du programme de Passeport peut-elle avoir une incidence sur le POSPH de la personne ?

Megan Hart : Non, le passeport n'est donc pas considéré comme un revenu et n'aura aucune incidence sur le POSPH d'une personne.

Val Baravi : D'accord, qui peut aider un client qui reçoit des fonds de Passeport à obtenir des services dans la collectivité ?

Megan Hart : Eh bien, tous ceux qui font partie du programme de Passeport et qui reçoivent des fonds se voient assigner un coordonnateur de Passeport afin qu'ils puissent nous appeler et que nous puissions leur parler du genre de services et de soutiens qui existent ou au moins les orienter dans la bonne direction pour trouver ces ressources.

Val Baravi : Alors, qu'est-ce que vous recommanderiez comme premier pas à faire pour que quelqu'un puisse s'impliquer dans la communauté, vous savez ?

Megan Hart : Je veux dire, je suppose qu'il faudrait d'abord établir des objectifs et déterminer exactement ce qu'ils recherchent, ce qu'ils aimeraient faire. Ensuite, appelez-nous, alors communiquez avec votre coordonnateur de Passeport et voyez quel genre de ressources nous pouvons vous fournir, même s'il s'agit de vous diriger dans la bonne direction vers un site Web pour commencer à examiner ce qui est disponible sur le marché.

Val Baravi : Merveilleux. L'autre grande question, c'est la liste d'attente, et je sais que beaucoup de gens en parlent. Et tout d'abord, y a-t-il une liste d'attente et, s'il y en a une, quelle est sa durée ?

Megan Hart : Il y a donc une liste d'attente, il s'agit d'une liste d'attente classée par ordre de priorité, de sorte que nous ne pouvons pas y joindre d'échéanciers. Et nous ne savons pas combien de temps elle dure à l'heure actuelle. Cela signifie donc que lorsque la demande d'une personne est traitée, nous attendons que le ministère débloque les fonds, puis nous appelons la personne pour la prévenir.

Val Baravi : Pouvez-vous nous donner un exemple de la façon dont les gens utilisent leurs fonds de façon créative ?

Megan Hart : Tout à fait d'accord. Les gens sont donc incroyablement créatifs quant à la façon dont ils veulent utiliser leurs fonds. J'ai vu des personnes embaucher des travailleurs de soutien pour offrir de l'encadrement professionnel dans la collectivité, embaucher un travailleur de soutien pour les aider à lancer leur propre petite entreprise et leur fournir ce soutien pour les aider à se relever et à démarrer. Il y a des gens qui utilisent les fonds pour acheter des plans dirigés par une personne ou des services d'animation indépendants, ainsi que pour participer à différents programmes, événements communautaires et événements culturels dans la collectivité.

Val Baravi : Et c'est merveilleux. Je veux dire que le programme de Passeport est si souple qu'on peut l'utiliser pour tant de choses, mais ce dont on a vraiment besoin, c'est d'une vision, je suppose.

Megan Hart : Absolument, et c'est formidable que vous puissiez envisager d'embaucher quelqu'un pour vous aider à réaliser cette vision. Alors, pour vous aider à créer ce plan sur ce que vous allez faire, à quoi ressemblera l'année prochaine l'utilisation de votre financement dans le cadre de l'initiative Passeport et le fait que cette personne reste impliquée pour fournir ce soutien.

Val Baravi : Il n'y a donc aucune limite à ce qu'on peut faire avec les fonds du programme de Passeport, je veux dire que le ciel est la limite quand il s'agit du programme Passeport.

Megan Hart : Absolument, tant que c'est dans les limites des lignes directrices du ministère qui sont établies. Vous pouvez absolument être aussi créatif que vous le souhaitez.

Val Baravi : C'est merveilleux. Encore une fois, le programme Passeport repose sur ces trois piliers, n'est-ce pas ? Nous avons Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, nous avons l'agence de Passeport et nous avons Passeport One. Quel en est le but ? Qu'est-ce que PassportOne, Dominic ?

Dominic Pisante : PasseportOne est une entité de paiement unique pour tous les bénéficiaires de financement de la province. Le rôle de Passeport One est donc de rembourser les personnes qui gèrent les fonds et le client et les bénéficiaires pour qu'ils leur remboursent les services auxquels ils ont assisté ou les services auxquels ils vont assister.

Val Baravi : Je sais que PasseportOne est en transition depuis un bon moment. A-t-il été entièrement mis en œuvre dans l'ensemble de la province ou est-il encore en transition ?

Dominic Pisante : Les onze agences de Passeport de la province ont tous été intégrés à Passeport One. Elle a débuté en mai 2018 avec l'intégration de la première agence de Passeport et s'est terminée en avril 2019 avec l'intégration de la dernière ou onzième agence de Passeport.

Val Baravi : Donc, comme vous l'avez dit, l'objectif strict de PasseportOne est en fait une tâche administrative, n'est-ce pas ? Il ne s'agit donc pas d'une organisation comme une agence à laquelle vous pouvez téléphoner pour vous renseigner sur vos factures ou vos fonds. Alors, tu appelles ton agence de Passeport ou tu appelles PasseportOne ?

Dominic Pisante : Je suggérerais donc toujours que le principal point de contact pour chaque bénéficiaire soit leur agence locale de Passeport, comme Megan, leur coordonnatrice locale de Passeport. Ils ont les réponses pour vous, ils seraient en mesure de vous fournir ou de répondre à vos questions ou de vous conseiller sur certaines de vos préoccupations. PasseportOne est strictement administratif, comme vous l'avez dit, donc ils ne le font pas. Il n'y a aucun moyen de communiquer avec Passeport One et vous ne devriez communiquer avec votre agence de Passeport local que si vous avez des questions ou des préoccupations.

Val Baravi : Je suppose donc que le but de PasseportOne est simplement de faciliter le processus pour l'agence de Passeport ?

Dominic Pisante : Comme vous l'avez dit, PasseportOne est strictement administratif. Donc, avant Passeport One, nous avons onze agences de Passeport dans toute la province, qui traitaient tous les factures de façon quelque peu différente et le but de PasseportOne est de les traiter de la même façon, en utilisant le même ensemble de lignes directrices afin qu'elles soient uniformes dans toute la province. Cela devrait permettre aux agences de Passeport d'avoir plus de temps pour appuyer les bénéficiaires de financement et leur fournir des ressources et du soutien.

Val Baravi : Merveilleux. Toutes les questions devraient donc toujours être adressées à l'agence locale de Passeport et puisque tout commence avec SOPDI, je suppose que c'est la première étape vers le programme Passeport. Je vais demander à Barbara comment vous contacter.

Barbara Redvers : Vous pouvez composer le 211 pour obtenir le numéro de téléphone de votre bureau local de SOPDI ou vous pouvez visiter dsontario.ca et trouver les coordonnées du SOPDI de votre région en entrant votre code postal ou votre région et il vous dirigera vers le bon SOPDI.

Val Baravi : Génial. Y a-t-il autre chose que nous avons manqué et que vous aimeriez mentionner ?

Barbara Redvers : Je pense qu'il est important de mentionner que lorsqu'il y a un changement dans la situation d'une personne ou dans ses besoins en matière de soutien, elle doit continuer à tenir SOPDI au courant de ces changements et mises à jour afin que nous puissions ensuite les communiquer au bureau des passeports local.

Val Baravi : Pouvez-vous me donner un exemple de changement ?

Barbara Redvers : L'un des changements les plus courants que vous verriez probablement, c'est que les personnes qui terminent leurs études secondaires doivent fournir cette mise à jour à SOPDI afin que nous puissions mettre à jour leur profil de client et le communiquer à l'agence de Passeport, car une personne qui ne fréquente plus l'école pourrait avoir une priorité différente en termes d'accès à ces fonds que celle qui le fait actuellement.

Val Baravi : Je suppose donc que des choses comme le changement d'adresse ou si vous déménagez dans une autre province ou si votre statut d'orphelin change, si vous apprenez que vous savez, des choses comme ça, je suppose que non ?

Barbara Redvers : Absolument tout ce qui est un changement dans la vie ou la situation de cette personne, il est absolument important de mettre à jour le SOPDI.

Val Baravi : Ce fut un plaisir de vous avoir ici. Je vous remercie. J'espère que ce podcast a aidé notre auditoire à comprendre le programme Passeport et ses nombreux avantages. Nous aimerions avoir de vos nouvelles. Veuillez nous faire parvenir vos commentaires et suggestions pour les prochains sujets de podcast à info@dsontario.ca ou par l'entremise de nos comptes de médias sociaux sopdi.ca. Je vous remercie !